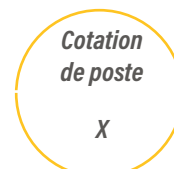
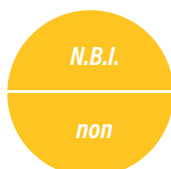
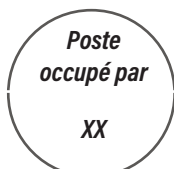
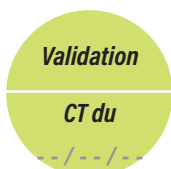




FILIÈRE • Technique

CADRE D'EMPLOI • Adjoint technique

SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE • Responsable du service espaces verts



MISSIONS DU POSTE

Assurer l'entretien général des espaces verts et naturels de la collectivité dans le respect de la qualité écologique et paysagère du site.

Assurer des travaux de plantation et de création pour les espaces verts. • Réaliser l'entretien courant et le suivi des équipements et matériels mis à disposition.

RELATIONS FONCTIONNELLES

Partenaires internes : agent qui est en relation de travail avec tous les agents des services techniques.

Relations ponctuelles avec les agents des services autres services municipaux

Partenaires externes : relation direct avec les usagers, fournisseurs, entreprises, prestataires.

EXIGENCES REQUISES

BEP – CAP espaces verts, CACES

Savoir manipuler et utiliser des produits phytosanitaires,

Savoir travailler en équipe,

Savoir organiser un chantier,

Faire preuve d'initiative,

Être rigoureux,

Être créatif,

Avoir des qualités relationnelles.

Permis B obligatoire

Ponctualité, assiduité et disponibilité.

Sens du service public.

ACTIVITÉS ET TACHES PRINCIPALES DU POSTE

ENTRETIEN GÉNÉRAL DES ESPACES VERTS

Assurer l'entretien général des espaces verts et naturels de la collectivité dans le respect de la qualité écologique et paysagère du site :

- Entretenir les végétaux des surfaces en herbe (parc, jardins, aires de jeux, terrains de sport...) et des allées : engazonner, tondre, ramasser les feuilles, branchages et fleurs fanées...
- Entretenir les massifs et jardinières (bêchage, désherbage, mise en place de substrat, taille et traitement).
- Entretenir les arbres et les arbustes : planter, tailler, débroussailler, élaguer et abattre.
- Traiter et apporter les engrais nécessaires.
- Arroser de façon manuelle ou automatique et mettre en place les équipements spécifiques d'arrosage.
- Protéger les plantations à l'aide de bâches, toiles tissées, grillages, paillage...

TRAVAUX DE PLANTATION ET DE CRÉATION :

- Définir les espaces et préparer les sols (terrassage, drainage et désherbage). - Effectuer les travaux de plantation et de création

- Créer les nouveaux espaces verts et semer le gazon.
- Fleurir la collectivité et réaliser des massifs arbustifs et floraux.

ENTRETIEN ET SUIVI DU MATÉRIEL

- Utiliser les produits et les matériels d'entretien et de nettoyage.
- Entretenir, nettoyer et réaliser le suivi du matériel à disposition.
- Respecter les règles de sécurité liées à la manipulation des équipements, matériels et produits dangereux.
- Détecter les dysfonctionnements

ACTIVITÉS SECONDAIRES

- Réaliser de petits travaux de maçonnerie et de peinture liés à l'aménagement des espaces verts (construction de murets, escaliers paysagers, clôtures, bordure, etc...).
- Renforcer les agents d'entretien de la voirie (salage, déneigement, fauchage...)
- Participer à l'installation et l'entretien du mobilier urbain, surveiller et contrôler les aires de jeux.
- Entretenir le cimetière et les cours d'écoles.

MOYENS (HUMAINS, MATÉRIELS, FINANCIERS..) MIS A DISPOSITION

Horaire de travail : Fixes Temps de travail : Temps complet

Matériels :

- Équipement de protection individuelle : vêtements de travail, gants de protection, chaussures de sécurité, vêtements de haute visibilité de classe 2 minimum, lunettes de sécurité, protections auditives... • Véhicule utilitaire
- Matériel d'entretien : débroussailleuse, tronçonneuse, faucheuse, tondeuse...

CONDITIONS ET CONTRAINTES D'EXERCICE

- Travail à l'extérieur par tous temps (pluie, neige, chaleur).
- Travail en équipe.
- Pénibilité physique liée à la station debout prolongée.
- Port de vêtements professionnels adaptés.
- Environnement parfois bruyant